



TOUT TRAVAIL MERITE SALAIRE

La prime de roulement quand les cases sont toutes cochées !

Le bureau régional Force Ouvrière Justice Paris interpelle notre Directeur Interrégional ainsi que notre nouveau DAP fraîchement nommé sur une inégalité de traitement entre agents qui est scandaleuse !!!

La surpopulation carcérale n'a jamais été aussi forte sur notre région tandis que nos coursives n'ont jamais été si clairsemées en personnel de surveillance !!!

La réalité du terrain, nous impose à la fois des rythmes de travail infernaux mais aussi des conditions d'exercices délétères pour nos camarades de coursives...

Seule bouée de sauvetage dans cette tempête : **la solidarité** des autres services qui apporte un peu de soutien et de RH à leurs collègues de roulement !

Beaucoup d'agents de postes fixe ou même de brigades viennent après leur semaine de travail sur leur Week-end ou sur leur RH en renfort du roulement ou pour les nuits...

Si le professionnalisme des agents est au rendez-vous, l'administration doit l'être également en leur versant le prime de roulement !!!

Il y a un vrai sujet sur l'octroi de la prime de roulement : elle doit être versée aux vues des critères cumulatifs de la **note DAP du 04/05/2024** conformément au **décret n°2007-1777** et **non pas sur une simple position administrative origine** !!!

Pour **Force Ouvrière Justice PARIS** il n'y a aucune ambiguïté cette prime leur est dû et ne doit souffrir d'aucune interprétation !!!

Nous demandons solennellement que les agents se rendant disponibles au service, permettant ainsi la continuité du service public et qui cochent toutes les cases requises de cette prime en sois légitimement destinataires !!!

Pour rappel et Conformément à la note les critères requis sont les suivants :

- Travail au contact de la population pénale
- cycles en horaires décalés
- services de nuit
- Dimanches et jours fériés

